

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 9 AVRIL 2009**

Le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et déclare la séance ouverte. Il laisse sa place au doyen d'âge, Monsieur PESQUEUX Joseph prend la Présidence et présente le compte administratif du budget principal et les deux comptes administratifs des budgets annexes de l'année 2008.

1- Vote du compte administratif 2008 (3 budgets)

☛ Budget principal :

fonctionnement		investissement	
Dépenses =	575 451.93 €	Dépenses =	308 938.53 €
Recettes =	687 767.39 €	Recettes =	623 412.16 €
Soit un excédent de 112 315.46 €		Soit un excédent de 314 473.63 €	
Report 2007	364 540.71 €	Report 2007	- 292 379.43 €
Affectation en investis.	- 364 540.71 €	Exercice 2008	+ 314 473.63 €
Exercice 2008	112 315.46 €	Résultat 2008	+ 22 094.20 €
Résultat 2008	+112 315.46 €		
Soit un résultat de clôture de + 134 409.66 €			

☛ Logements sociaux

Fonctionnement		investissement	
Dépenses =	42 684.89 €	Dépenses =	122 048.95 €
Recettes =	48 108.24 €	Recettes =	0
Soit un excédent de 5 423.35 €		Soit un déficit de 122 048.95 €	
Report 2007	- 1 015.14 €	Report 2007	+ 13 625.18 €
Exercice 2008	+ 5 423.35 €	Exercice 2008	- 122 048.95 €
Résultat 2008	+ 4 408.21 €	Résultat 2008	- 108 423.77 €
Soit un résultat de clôture de - 104 015.56 €			

☛ ZONE ARTISANALE

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses =	13 517.08 €	Dépenses =	20 682.35 €
Recettes =	12 326.88 €	Recettes =	69 345.20 €
Soit un déficit de = 1 190.20 €		Soit un excédent de = 48 662.85 €	
Report 2007	+ 34.80 €	Report 2007	+ 8 957.46 €
Exercice 2008	- 1 190.20 €	Exercice 2008	+ 48 662.85 €
Résultat 2008	- 1 155.40	Résultat 2008	+ 57 620.31 €
Soit un résultat de clôture de + 56 464.91 €			

Après débat, les trois comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité. Le Maire reprend la présidence et remercie Monsieur PESQUEUX

2- Vote du compte de gestion 2008 (3 budgets)

Le Maire présente le compte de gestion des 3 budgets, de Madame la Perceptrice, identique au compte administratif.

A l'unanimité, les trois comptes de gestion sont adoptés.

3- Vote du budget primitif 2009 (3 budgets) équilibré en dépenses et recettes :

Monsieur Hébert et Madame Lacheray présentent à l'assemblée, les trois propositions de budget qui s'équilibrent en recettes et en dépenses, à savoir :

• Budget principal

Fonctionnement : D=675.240 € R=675.240 €

Investissement :

Dépenses : restes à réaliser (465 199 €) + proposition 2009(143 721 €) = 608 920 €

Recettes : restes à réaliser (450 663 €) + proposition 2009(158 257 €) = 608 920 €

• Budget logements sociaux

Fonctionnement : D=168.537 € R=168.537 €

Investissement : D=183.362 € R=183.362 €

• Zone artisanale

Fonctionnement : D=14.341 € R=14.341 €

Investissement : D=57.620 € R=57.620 €

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les trois budgets primitifs et pour assurer l'équilibre du budget de la commune de COLLEVILLE en 2009, le conseil

DECIDE de voter un produit brut fiscal de :

Produit nécessaire à L'équilibre du budget	Allocation compensatrice	Produit fiscal attendu
139 854 €	- 8 234 €	= 131 620 €

Pour obtenir un produit fiscal de **131.620 €**, le conseil municipal applique un coefficient de variation proportionnelle de 1.02000 qui donne des taux et des produits comme suit:

RESULTATS

Taxe d'habitation	9.68 %	x	400 200	=	38 739 €
Foncier bâti	16.48 %	x	460 700	=	75 923 €
Foncier non bâti	45.10 %	x	37 600	=	16 958 €
TOTAL				=	131 620 €

Aussi, la progression des dépenses réelles d'équipement pour 2009 étant supérieure d'au moins un euro par rapport à la moyenne des années 2004, 2005, 2006 et 2007 soit 421757€, il est possible de récupérer la TVA 2008, dès 2009.

Le Conseil donne son accord et charge le Maire de signer une convention avec Monsieur le Préfet.

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice...**2008**.....Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice...**2008**....., le **09/04/2009** ce jour,
Le Conseil Municipal,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice **2008**
Constate que le compte administratif des logements sociaux fait apparaître

Un résultat = résultat de l'exercice de la section de fonctionnement + résultat reporté

Un excédent de fonctionnement global de : **4 408.21 €**

Un déficit de fonctionnement global de (1) :
(1) Si déficit, pas nécessité de délibération

Pour mémoire Prévisions budgétaires	
Virement à la section d'investissement	
Solde d'exécution d'investissement	
- Excédent ou déficit d'investissement de clôture A	- 108 423.77 €
<i>(=excédent ou déficit d'investissement de l'exercice + Excédent ou déficit d'investissement reporté)</i>	
- Restes à Réaliser Investissement - Recettes B	45 000.00 €
- Dépenses C	0 €
- Besoin de financement	
Ou excédent de financement A+B-C	- 63 423.77 €
Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :	
- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;	
- un excédent de financement si les recettes sont supérieures aux dépenses.	

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

En priorité	
- à la couverture du besoin de financement C/1068	4 408 €
(Titre de Recette à émettre)	
Pour le solde	
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002	0
Ou	
- en réserve (dotation complémentaire) C/1068	0
(Titre de Recette à émettre)	

4-Demande d'achat du terrain de la rue du renard.

Proposition de vente de la parcelle du trou au renard à M et Mme Renault Jacques et leur fils, domiciliés à Angerville-la-Martel qui en ont fait la demande, soit 3.500 M2, hameau du trou au renard.

S'agissant d'un membre de sa famille, Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Monsieur Pesqueux Joseph doyen d'âge.

Monsieur Pesqueux fait part au Conseil, de la demande d'achat déposée par M & Mme Jacques Renault conjointement avec leur fils Jean marie et de l'obtention d'un CU positif autorisant éventuellement deux habitations sur la dite parcelle.

Le conseil après en avoir délibéré

DECIDE,

- de vendre à M & Mme Renault Jacques et leur fils domiciliés 267 impasse des charmes 76540 Angerville la martel, qui en ont fait la demande, un lot de 3.500M2, dont le CU autorise deux constructions au maximum, à prendre sur la parcelle cadastrée section A N° 854, pour un montant de 70.000 €.
- de prendre Monsieur Delalandre géomètre à Saint Valery en caux pour effectuer les bornages et Maîtres HAZARD-AUVRAY et LAURIAU, notaires associés, pour passer l'acte.

AUTORISE,

- le Maire à procéder à la vente dès que possible.

M. PESQUEUX quitte la présidence. Le Maire reprend sa place.

5-Appel d'offres (VRD sur 4 sites), désignation de l'entreprise

Concernant les travaux de VRD sur 4 sites, la commission d'appel d'offre, lors de sa réunion du 1^{er} avril, propose de retenir l'entreprise GAGNERAUD, la moins disante, pour un montant hors taxes de 27 372.20 €, se décomposant, comme suit :

-le Torp 5 063. 85 € ht, résidence Le Parc 1 859.65 € ht , rue Cauchoise 5 157.90 € ht, la gare 15 290.80 € ht.

Le conseil donne son accord et désigne l'entreprise GAGNERAUD .

Le Maire est chargé de faire réaliser ces travaux dès que possible.

6-Appel d'offres (accord cadre), désignation des fournisseurs.

Concernant l'achat de matériaux, notamment pour la réhabilitation des logements sociaux, la commission d'appel d'offres propose trois fournisseurs : Réseau-pro, Point-P, Raboni.

Le conseil donne son accord pour faire appel auprès de ces trois entreprises, lors de commande de matériaux, et charge le maire de faire une demande également auprès de Batimarché de Fécamp, suivant les matériaux.

7- Lancement appel d'offre pour voirie la Perruque.

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de lancer l'appel d'offres pour la mise en place d'un tapis d'enrobés à chaud, afin de pouvoir déterminer exactement le montant de la dépense pour la réfection complète de la voirie à la perruque.

Le conseil donne son accord.

8-Demande de subvention complémentaire (voirie la perruque)

En prévision d'un dépassement de l'enveloppe concernant les travaux de voirie à la perruque, une demande de subvention complémentaire sera, vraisemblablement, nécessaire.

Egalement dans le cadre des subventions DGE, le Maire propose de déposer trois demandes :

- Travaux liés aux économies d'énergie à l'école,
- travaux de désamiantage sur les bâtiments communaux,
- Travaux de mise aux normes des installations électriques dans les bâtiments communaux.

Le conseil donne son accord et charge le Maire de faire les demandes de DGE, et éventuellement

une demande auprès du Conseil général en cas de dépassement pour la voirie de la perruque.

9-Redevance de stockage de terre SCR (36 000 m3)

En accord avec la Société collevillaise de recyclage (SCR) concernant le stockage de matériaux inertes, le conseil donne son accord pour fixer à 1 euro le m3, le dépôt de 36 000 M3 de matériaux inertes dans les bassins faisant l'objet d'un arrêté préfectoral. Le Maire est chargé d'émettre un titre de 36.000 € au nom de la SCR.

10-Personnel : Renouvellement des contrats

- a. M. TAUVEL pour une année, du 10 avril 2009 au 9 avril 2010
- b. M. CRAQUELIN pour une année, du 19 mai 2009 au 18 mai 2010
- c. M. LAFFILAY pour six mois, du 1^{er} mai 2009 au 31 octobre 2009

Le conseil donne son accord pour le renouvellement de ces 3 contrats

11-Attribution de deux logements, 266 rue cauchoise

Confirmation de la location de deux logements à compter du 1^{er} Mai 09

N° 1 à Melle Joué Sabrina, avec un enfant et Sébastien Paimparay en qualité de Garant, pour un montant Mensuel du loyer à 398.03 € et les charges à 11.94 €

N° 2 à Laurent Bureau, garant à désigner, pour montant mensuel du loyer à 271.33 € et les charges à 8.13€.

Le conseil donne son accord pour ces deux nouveaux locataires et charge le Maire de faire signer le bail.

12-Formation Mme Barbara Dujardin, pour obtention du diplôme auxiliaire de Bibliothécaire, obligatoire pour octroi de subvention,

La formation est assurée par l'Association des bibliothécaires français au centre de Rouen-Val de Reuil. Elle s'effectue sur une année scolaire, le lundi de 10 h à 17 h, soit un total de 240 heures. Les frais de formation sont fixés à 900 €. Aussi, considérant ses responsabilités, au centre aéré notamment, le Maire propose de lui attribuer l'indice brut 303, correspondant à son ancienneté, sur les deux contrats, à compter du 1^{er} avril 2009, sachant que sa situation sera revue après l'obtention de son diplôme.

Le conseil, après en avoir délibéré, donne son accord.

13-Questions diverses : Vie scolaire

Suite à une demande du Directeur de l'école communale, le Conseil donne son accord pour participer à une classe de découverte d'une semaine, début 2010, avec les enfants du primaire (cp, ce1, ce2, cm1, cm2), le Conseil donne son accord pour une participation à hauteur de 4.400 €.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21 h 45.